

Instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque

2004/0145(CNS) - 08/07/2009 - Document de suivi

Le présent rapport constitue le 3^{ème} rapport d'activités que la Commission présente en application du règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque. Il couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Les principales conclusions du rapport peuvent se résumer comme suit :

- **mise en œuvre** : durant la période couverte par le rapport, il a été procédé à l'élaboration et à la révision des dossiers d'appel d'offres, au lancement des appels à propositions pour les programmes de subventions, aux appels d'offres proprement dit et à la signature des contrats de travaux et de services, ainsi qu'au suivi de l'exécution des contrats signés ;
- **renforcement de l'équipe de programme**: afin de faciliter la passation des contrats et la mise en œuvre du programme, 10 personnes supplémentaires ont été recrutées.

Certains défis mentionnés dans les précédents rapports restent toutefois encore à relever. Ainsi durant la période couverte par le rapport, la mise en œuvre du programme a été gênée par les problèmes suivants:

- **coopération entre les communautés chypriote turque et chypriote grecque**: elle est la clé du succès de ce programme. L'amélioration de la coopération, en 2008, a clairement facilité la mise en œuvre du programme ;
- **faible capacité d'absorption par la communauté bénéficiaire**: la communauté chypriote turque est réduite et mal pourvue en structures aptes à recevoir des ressources aussi importantes dans un laps de temps restreint. Des progrès considérables ont été constatés au cours de l'année 2008.
- **affaires en justice, actuellement closes**: certaines affaires ont entraîné des retards de deux à trois mois dans la mise en œuvre de certains projets ;
- **retards concernant la propriété**: les délais requis pour fournir l'identité des propriétaires privés et la nécessité d'obtenir leur consentement doivent s'inscrire dans un calendrier de mise en œuvre déjà serré. Ce problème s'intensifie à l'approche de l'échéance de passation des marchés pour 2009 ;
- **contraintes financières**: l'élaboration de la documentation technique et l'ajustement des projets ont entraîné une pénurie significative de moyens financiers et il pourrait ne pas être possible de financer un ou plusieurs projets prévus dans le cadre des fonds actuellement disponibles.

La Commission souligne parallèlement que les pourparlers, menés sous les auspices de l'ONU, entre les dirigeants des deux communautés chypriotes en vue d'un règlement global de cette question ont débuté en 2008. À la fin de l'année, 13 sessions de négociations avaient eu lieu.